



LA CFDT DANS L'ÉDUCATION

Enseignement agricole public

Personnels de direction de lycée agricole, une nouvelle étape

Après le refus de la Fonction publique de création d'un statut de corps spécifique des personnels de direction de lycée agricole (ou EPLEFPA, Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a réuni un groupe de travail le 14 septembre 2017..

Concernant le statut de corps

nous avons bien compris que l'espace possible pour [un éventuel accord de la Fonction publique était étroit](#), nous avons entendu le ministre dire que la possibilité existait quand même et qu'il fallait tenter le « coup », nous avons aussi entendu dans les réunions antérieures la volonté de s'inscrire dans les évolutions liées au [PPCR en référence au corps des personnels de direction de l'Éducation nationale](#). Nous avons soutenu la demande de création de ce corps par choix pragmatique. En effet, malgré les différences importantes entre les missions de directeur d'EPLFPA et celles de proviseur de l'Éducation nationale nous avons opté pour un corps similaire. Nos mandants ont toujours eu une attitude partagée du fait de leur corps d'origine mais aussi par leur souhait d'évolution de carrière qu'ils imaginent diverse et ouverte... Le Sgen-CFDT n'a jamais caché cette approche utile qui pourrait être caricaturé comme une ambiguïté... La raison et le réalisme nous ont amené à soutenir la demande intersyndicale en lien avec l'engagement de l'administration, même si les experts CFDT à la fonction publique nous conseillaient la prudence dans une période où la réduction des corps était toujours d'actualité.

Nous avons été informé que, dès la réponse reçue de la Fonction publique et du Budget, la DGER a transmis les éléments pour une demande d'application du PPCR aux personnels de direction sous statut d'emploi. Nous aurions souhaité être consultés, même au cœur de l'été...

Aujourd'hui, le Sgen-CFDT s'engage pour exiger des avancées dans l'intérêt des personnels de direction de lycée agricole

- **personnels de direction sous statut d'emploi.** Il est nécessaire de négocier certaines modalités car le texte de l'Éducation nationale ne peut s'appliquer en l'état. Le Sgen-CFDT réaffirme que le métier de directeur d'EPLFPA, n'est pas équivalent à celui de proviseur et ses spécificités doivent être intégrées en particulier pour la promotion à l'échelon spécial de la Hors Classe. L'équité d'application est par contre indispensable pour une prise en compte de ce dispositif au 1^{er} septembre 2017 comme à l'Éducation nationale.
- **Au-delà de cette application immédiate l'urgence est à une négociation immédiate sur le décret concernant le statut d'emploi** pour des améliorations significatives sur différents points :
- **sécurisation des parcours des personnels** sous statut d'emploi (lettre de mission et évaluation, soutien, accompagnement, fonctionnement des équipes de

Direction et complétudes, procédures d'appui et/ou de conseils, rendez-vous de carrière, prévention RPS...).

- **évolutions de carrières possibles** en lien avec des corps d'ingénieurs et/ou sur des missions ministérielles ou interministérielles permettant une réelle prise en compte de l'expérience et des compétences acquises avec en perspective des possibilités d'évoluer par des dispositifs adaptés.

Le Sgen-CFDT se positionne de façon déterminée contre l'intégration dans le corps des personnels de direction de l'Éducation nationale éloigné du métier de directeur ou de directeur adjoint d'EPLEFPA. Il en est de même sur l'hypothétique émergence d'un corps interministériel qui sera aussi improbable que la création d'un corps des personnels de direction au Ministère de l'Agriculture.

Cette position mûrement réfléchie s'enrichit de jour en jour par des soutiens de collègues basés sur des arguments forts

- L'URGENCE est de répondre à nos collègues par **des mesures d'équité salariale et de déroulement de carrière** en référence au PPCR de l'Éducation nationale. L'attachement aux missions, au métier de directeur ou de directeur adjoint d'EPL restent un challenge quotidien pour eux.
- L'URGENCE est de **sécuriser et de valoriser éthiquement nos collègues** dans le simple exercice de leurs missions par une reconnaissance légitime, une bienveillance nécessaire, une attention particulière à ceux qui peuvent douter.
- L'URGENCE est de **redonner confiance dans l'avenir**. Le statut de corps ne représente pas pour un grand nombre d'entre eux l'aboutissement suprême. Il pourrait être même parfois compris par certains comme un carcan pesant. Oui, car nos collègues les plus jeunes n'ont plus cette vision archaïque d'une fonction publique où l'on progresse sans efforts car, bien dans son corps, la progression dans les échelons se fait automatiquement. Oui, le Sgen-CFDT peut affirmer que beaucoup de nos collègues ne veulent pas obligatoirement terminer leur carrière dans un EPL classé 4+ ou à l'inspection. Nous pensons que les générations montantes espèrent voir se profiler des parcours divers, variés, mobilisateurs permettant une vraie valorisation des compétences acquises ... ou par des accompagnements dans des projets individuels de formation, par exemple. A la CFDT, on n'a pas peur de prononcer certains mots, oui la fonction publique peut imaginer une sorte de « Flexi-sécurité » pour la valorisation des compétences de ses cadres.
- L'URGENCE passe aussi par **une amélioration du statut et de la reconnaissance des autres membres indispensables des équipes de direction** que sont les directeurs des centres de formation (apprentissage et formation professionnelle continue) et des centres techniques mais aussi des CPE qui, au quotidien, agissent au sein des équipes de direction sans compensation !

L'URGENCE est donc de mettre tous ces enjeux sur la table de négociation, sans complexe et sans calculs étroits... le Sgen CFDT fait ce pari !

(le Sgen-CFDT était représenté à cette réunion par Max Delpérié, directeur de l'EPLEFPA de Limoges-Les Vaseix, élu Sgen-CFDT à la CCP des personnels de direction et Didier Locicero, secrétaire fédéral, élu Sgen-CFDT au Comité technique enseignement agricole public)